

Ministry of Education

Capital and Business Support
Division

315 Front Street West
15th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division du soutien aux
immobilisations et aux affaires

315, rue Front Ouest
15^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Ontario 

2020 : B

Note de service

Date : Le juin 2020

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Administratrices et administrateurs des affaires scolaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

Expéditrice : Didem Proulx
Sous-ministre adjointe de l'éducation,
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Objet : Financement des immobilisations pour l'année scolaire 2020-2021

À titre de suivi de la note de service 2020:B , la présente note fournit des détails sur le financement des immobilisations pour l'année scolaire 2020-2021 et sur les programmes fondés sur les demandes :

1. Financement pour la réfection des écoles
2. Allocation pour le fonctionnement des écoles
3. Capacité de planification des immobilisations
4. Acquisition des sites
5. Allocation de logement temporaire
6. Immobilisations prioritaires
7. Reddition de comptes en matière d'immobilisations
8. Examen des rapports sur les immobilisations
9. Protocole de communication

1. Financement pour la réfection des écoles

Le ministère s'est engagé à soutenir des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires. Au cours de ces deux dernières années, le gouvernement a investi près de 2,7 milliards de dollars pour soutenir la réparation et la réfection des écoles de la province. Pour l'année scolaire 2020-2021, le Ministère investira une somme additionnelle de 1,4 milliards de dollars.

Le financement pour la réfection des écoles continuera d'être alloué à partir des deux programmes de renouvellement :

- L'Amélioration de l'état des écoles à 1,07 milliards de dollars; et
- L'Allocation pour la réfection des écoles, prévue à environ 375 millions de dollars.

Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ)

L'Amélioration de l'état des écoles est un programme de renouvellement des immobilisations qui permet aux conseils scolaires de revitaliser et de renouveler les éléments de construction âgés qui ont dépassé ou dépasseront leur cycle de vie utile. Les éléments admissibles au financement d'AÉÉ sont établis dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires du Ministère.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Ministère allouera 1,07 milliards de dollars aux conseils scolaires dans le cadre de ce programme. Comme par les années passées, le financement d'AÉÉ pour 2020-2021 a été alloué proportionnellement au total des besoins de renouvellement quinquennaux évalués d'un conseil scolaire (par rapport au total provincial) et reflète les résultats des évaluations effectuées en 2018. Seules les installations scolaires (appartenant au conseil scolaire ou louées en vertu d'un contrat de location-acquisition) qui étaient ouvertes et en exploitation pendant l'année scolaire 2019-20 sont admissibles au financement.

Le Ministère aimerait rappeler aux conseils scolaires l'utilisation appropriée des fonds d'AÉÉ. Les conseils scolaires sont tenus d'affecter 70 % de leurs fonds d'AÉÉ aux principaux éléments (fondations, toits, fenêtres, etc.) et systèmes (plomberie et chauffage, ventilation et climatisation) du bâtiment. Les 30 % restants du financement d'AÉÉ peuvent continuer d'être consacrés aux éléments de construction susmentionnés ou, à défaut, à l'intérieur des bâtiments et aux éléments environnants du site (p. ex. services publics, stationnement et trottoirs).

Les fonds non dépensés au cours d'une année scolaire donnée seront reportés à l'année scolaire suivante et continueront à suivre la règle « 70/30 ». On rappelle également aux conseils scolaires que toutes les dépenses financées dans le cadre de l'AÉÉ doivent être

de nature amortissable et doivent être déclarées dans VFA.facility. Les paiements seront effectués deux fois par année en fonction des dépenses déclarées.

Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les allocations d'ARÉ de chaque conseil scolaire.

Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ)

L'Allocation pour la réfection des écoles est un programme à multiples facettes qui permet aux conseils scolaires de revitaliser et de renouveler les systèmes et les composants vieillis des bâtiments. Cela comprend le remplacement de la toiture et le remplacement des vieux systèmes de CVCA. Le programme permet également aux conseils scolaires d'apporter des améliorations aux immobilisations (p. ex. installer de nouveaux systèmes de domotique et de climatisation, répondre aux besoins liés au programme et investir dans des améliorations liées à l'accessibilité comme des rampes, des ascenseurs et des systèmes électroniques d'ouverture des portes).

De plus, l'ARÉ permet aux conseils scolaires de répondre aux besoins d'entretien tels que la peinture, le râgrage du toit et les réparations de la chaussée et du stationnement.

Bien que les conseils scolaires bénéficient de la souplesse susmentionnée en vertu de l'ARÉ, le Ministère les encourage à établir l'ordre de priorité des dépenses liées à l'ARÉ en fonction de l'état des installations, de la santé et de la sécurité, et des exigences générales des codes (y compris l'accessibilité).

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Ministère prévoit d'allouer un financement de 375 millions de dollars.

Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les allocations d'ARÉ de chaque conseil scolaire.

Dépenses de réfection pour les propriétés louées

En ce qui concerne les agrandissements, les modifications ou les améliorations apportées à un bâtiment scolaire acquis dans le cadre d'un contrat de location, les conseils scolaires sont tenus d'obtenir l'approbation de la ministre.

Il convient de noter que les conseils scolaires :

- sont tenus d'informer la ministre de la vente, de l'aliénation ou de la location, lorsque la durée de cette dernière est supérieure à 12 mois, de ses écoles; et
- doivent obtenir l'approbation de la ministre pour conclure un accord avec une université, un collège universitaire ou le conseil d'administration d'un institut polytechnique ou d'un collège d'arts appliqués et de technologie, quant à la mise à disposition, l'entretien et l'utilisation d'installations de formation ou de loisirs sur la propriété de l'une des parties visées par l'accord.

Reddition des comptes en matière de réfection

Le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires dépensent leurs fonds de renouvellement pour les écoles qui doivent demeurer ouvertes et en opération. Dans le cas des écoles dont la fermeture est prévue ou envisagée, les fonds de réfection ne devraient servir qu'à répondre aux besoins de réfection qui pourraient compromettre le fonctionnement continu de ces écoles à court terme (y compris toute considération en matière de santé et de sécurité). Les fonds de réfection ne peuvent pas être dépensés pour des bâtiments administratifs ou d'exploitation, pour un centre communautaire ou pour augmenter la surface de plancher brute d'un établissement scolaire.

Veuillez consulter l'annexe B pour les lignes directrices sommaires des dépenses admissibles dans le cadre des programmes d'AÉÉ et d'ARÉ.

Remarque : L'utilisation des fonds de réfection peut faire l'objet d'une vérification. Toutes les dépenses d'immobilisations doivent être rapportées dans VFA.facility. Le Ministère peut faire un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir des détails lorsque ceux-ci sont exigés peut entraîner une récupération des fonds octroyés par le Ministère ou un gel de ces fonds.

2. Allocation pour le fonctionnement des écoles

L'allocation pour le fonctionnement des écoles permet aux conseils scolaires de tenir compte du coût d'exploitation des installations scolaires (p. ex. chauffage, éclairage, entretien, nettoyage). Pour l'année scolaire 2020-2021, le financement pour cette allocation est prévu à environ 2,1 milliards de dollars.

Les mises à jour pour l'année scolaire 2020-2021 comprennent :

- Une augmentation de 2 % de la portion non liée au personnel de l'allocation pour le fonctionnement des écoles, afin d'aider les conseils scolaires à gérer les augmentations des prix des produits de base (électricité, gaz naturel, assurance des installations et autres coûts).
- Le Ministère entreprendra la deuxième année du processus quinquennal d'intégration des facteurs de superficie supplémentaire (FSS) pour les écoles élémentaires et secondaires, entamé lors de l'année scolaire 2019-2020 (20 pour cent par an).
 - La révision des facteurs de superficie supplémentaire des écoles élémentaires et secondaires propres à chaque conseil s'harmonise avec les changements proposés à la capacité des classes au secondaire, établie à 23 places.
 - Les modifications s'appliquent uniquement aux activités scolaires de base et aucun rajustement rétroactif n'est prévu.

Voir l'annexe C pour les facteurs de superficie supplémentaires fondés sur les changements proposés à l'effectif des classes au secondaire.

En ce qui concerne l'élosion de la COVID-19, le Ministère continuera de suivre la situation de près et de collaborer avec les conseils scolaires afin de définir le besoin éventuel de nettoyage renforcé, en fonction de l'évolution des plans pour le reste de l'année scolaire 2019-2020 et pour la préparation de l'année scolaire 2020-2021, en vue de s'assurer que les élèves et le personnel bénéficient d'un environnement propre et sain à leur retour.

3. Capacité de planification des immobilisations (CPI)

Le programme Capacité de planification des immobilisations consiste à :

- Aider les conseils scolaires à concevoir des plans d'immobilisations pour gérer efficacement leurs écoles;
- Déterminer et élaborer des possibilités de partenariat d'installations dans les écoles sous-utilisées qui ont été jugées viables par le conseil scolaire pour appuyer de telles ententes; et
- Fournir un soutien pour l'embauche de services de médiation par des tiers afin de faciliter les discussions sur la planification municipale et celle du conseil et d'appuyer la planification coopérative.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les niveaux de financement des conseils scolaires dans le cadre du programme de CPI seront maintenus par rapport à l'année précédente.

Voir l'annexe D pour examiner votre financement dans le cadre de ce programme.

4. Acquisition des sites

On rappelle aux conseils scolaires qu'ils doivent désormais informer au préalable le Ministère de toutes les acquisitions, expropriations ou locations de sites prévues, et que la ministre est en mesure de refuser la transaction. Cette exigence s'applique à toutes les acquisitions de sites, qu'elles soient financées par le Ministère, par les recettes recueillies au moyen des redevances d'aménagement scolaires, ou tout autre financement. Les conseils scolaires sont tenus de remplir et de présenter le formulaire de demande d'acquisition d'un site à leur analyste des immobilisations. Le délai de 60 jours dont bénéficie la ministre pour répondre à une demande d'acquisition déposée par un conseil scolaire débutera à la date de réception, par la ministre, d'un formulaire de demande d'acquisition d'un site dûment rempli.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Ministère continuera d'allouer un financement aux conseils scolaires pour l'acquisition de terres destinées aux projets d'immobilisations qu'il aura approuvés. Les conseils scolaires peuvent solliciter des fonds auprès du Ministère à tout moment au cours de l'année, en remplissant et en présentant le formulaire de demande d'acquisition d'un site à leur analyste des immobilisations.

Le Ministère demande également aux conseils scolaires de collaborer avec les administrations municipales locales avant d'acheter des terrains et de finaliser tout plan d'investissement futur dans les écoles.

5. Allocation pour les installations d'accueil temporaires

Pour 2020-2021, le Ministère continuera de financer 40 millions de dollars pour l'Allocation pour les installations d'accueil temporaires (IAT) en proportion de la part historique des conseils scolaires dans les activités de logement temporaire. Ce financement peut être utilisé pour les déménagements, les baux et les achats, ainsi que pour les coûts de location des locaux d'enseignement permanents. Ces fonds seront versés au fur et à mesure que les dépenses seront déclarées par l'entremise du Système d'information financière de l'éducation (SIFE).

Afin d'assurer un financement juste et précis des locaux temporaires dans les années à venir, il est recommandé que les conseils scolaires tiennent compte de tout changement apporté à leur inventaire portable dans le système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) avant le 31 octobre de chaque année.

Voir l'annexe E pour examiner votre financement dans le cadre de ce programme.

En raison des mesures d'urgence mises en place pour lutter contre l'éclosion de la COVID-19, les projets peuvent s'exposer à des retards. Le Ministère attend avec intérêt de collaborer avec les conseils scolaires pour comprendre les conséquences sur les délais d'achèvement de leurs projets et les besoins temporaires en locaux qui en découlent.

6. Programme d'immobilisations prioritaires

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'une durée de 10 ans envers l'infrastructure de l'éducation, le Programme d'immobilisations prioritaires contribue à financer les projets d'immobilisations destinés aux nouvelles écoles ou à l'agrandissement d'établissements scolaires, en vue de faire face aux contraintes locales d'accueil des élèves, de remplacer les écoles en mauvais état, de consolider les établissements sous-utilisés, de répondre aux besoins des titulaires des droits liés au français mal desservis, et de créer de nouveaux espaces ou en rénover pour les services de garde d'enfants agréés dans les écoles associés à un projet d'immobilisation scolaire plus important.

Comme mentionné dans la note de service 2019:B17 du mois de juillet 2019 – Appel de demandes de financement de projets d'immobilisations prioritaires de 2019-2020, comprenant le financement d'immobilisations destinées aux services de garde d'enfants, le ministère de l'Éducation a invité les conseils scolaires à présenter les demandes de

financement par l'entremise du Programme d'immobilisations prioritaires 2019-2020 pour répondre à leurs besoins les plus urgents en matière d'immobilisations.

Le Ministère prévoit d'annoncer prochainement les projets approuvés qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'immobilisations prioritaires.

7. Reddition de comptes en matière d'immobilisations

Le financement approuvé pour les principaux projets d'immobilisations au titre des programmes d'immobilisations prioritaires et d'immobilisations destinées aux services de garde représente un investissement majeur du gouvernement de l'Ontario dans l'infrastructure scolaire. Il incombera aux conseils scolaires de mettre en œuvre des mesures appropriées pour s'assurer que le coût et la portée de tout projet approuvé n'excèdent pas le financement approuvé.

À titre de rappel, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du Ministère si le coût total d'un projet d'immobilisations dépasse les montants initiaux de financement qu'il aura approuvés. Les conseils scolaires sont tenus de veiller à ce que des contrôles appropriés soient en place en ce qui a trait à la gestion des budgets de projets.

En outre, on rappelle aux conseils scolaires qu'ils doivent obtenir une approbation de procéder révisée s'ils estiment que les coûts du projet dépasseront ceux qui font l'objet de l'approbation existante, en identifiant les sources de financement supplémentaires pour soutenir les surcoûts. Les surcoûts encourus avant d'obtenir l'approbation du Ministère peuvent relever de la seule responsabilité du conseil scolaire et avoir des répercussions sur les approbations ultérieures de projets associés au Programme d'immobilisations prioritaires accordées aux conseils scolaires. Il est rappelé aux conseils scolaires d'observer les règles en matière de reddition de comptes quant à l'utilisation des fonds de réfection (voir l'annexe B pour plus d'information).

Si votre conseil scolaire choisit de modifier la portée d'un projet d'immobilisations approuvé, il vous incombe d'informer votre analyste des immobilisations de la nouvelle portée proposée avant de faire appel à votre architecte, pour savoir si une approbation révisée de la ministre est requise. Les conseils scolaires ne peuvent procéder à la conception du projet dont la portée a été modifiée sans l'approbation du Ministère.

Si votre projet modifié nécessite un financement supplémentaire du Ministère, le conseil scolaire pourrait être tenu d'abandonner l'approbation accordée à son projet et de présenter un nouveau dossier révisé dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires comportant la nouvelle portée du projet.

De plus, toutes les modifications apportées à la composante des immobilisations pour des services de garde d'enfants du projet devront être approuvées par votre gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) ou votre conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS), et vous devrez présenter un formulaire révisé de proposition conjointe – Financement d'immobilisations pour les services de garde d'enfants.

Examen du processus d'approbation des immobilisations par l'équipe de l'approche Lean

Nous apprécions les efforts déployés pourachever les projets d'immobilisations et souhaitons nous assurer que des processus ministériels efficaces sont en place pour favoriser l'achèvement fructueux et en temps opportun, tout en continuant d'énoncer des mesures judicieuses de responsabilisation. Ainsi, le Ministère procède actuellement à l'examen du processus d'approbation des immobilisations, notamment les autorisations liées aux modèles d'aménagement et les demandes d'approbation de procéder, pour les projets relatifs aux écoles et aux services de garde d'enfants. L'examen est dirigé par l'équipe de l'approche Lean de la Fonction publique de l'Ontario. La revue complète inclut le recueil de commentaires auprès des intervenants afin de mieux comprendre les difficultés actuelles et de cibler toutes les occasions d'améliorer le soutien apporté par le Ministère aux conseils scolaires au moyen du processus d'immobilisations.

Programme pilote de constructions modulaires

Le Ministère travaille avec Infrastructure Ontario pour étudier les possibilités de constructions modulaires dans le secteur de l'éducation, y compris les options réalisables pour les nouvelles écoles et les agrandissements des installations destinées à la garde et à la construction de places. Un certain nombre de conseils scolaires ont manifesté leur intérêt à l'égard de la poursuite de projets adoptant cette approche alternative de construction. On communiquera directement avec les conseils scolaires si leurs projets approuvés sont envisagés pour cette étude pilote.

8. Examen des rapports sur les immobilisations

Prenant appui sur les discussions tenues lors de la réunion du Council of Senior Business Officials (COSBO) un peu plus tôt cette année, il est essentiel que le Ministère ait une connaissance approfondie de l'état des projets, des délais d'achèvement et des besoins de financement pluriannuel engendrés. Ces renseignements servent de référence au plan pluriannuel du gouvernement et sont indispensables pour limiter les exigences de réorganisation qui auraient des effets néfastes sur les allocations disponibles à l'avenir.

Le Ministère souhaite également étudier les occasions d'améliorer la collecte des renseignements auprès des conseils scolaires pour minimiser les demandes ad hoc, mieux

comprendre les activités sur le terrain (y compris la planification), soutenir les efforts provinciaux de planification pluriannuelle visant le budget annuel, la politique générale et l'élaboration de programmes.

C'est avec plaisir que nous envisageons notre collaboration dans le cadre de cette initiative majeure.

9. Protocole de communication

On rappelle aux conseils scolaires de respecter les exigences relatives au protocole de communication actualisé du Ministère pour tous les projets majeurs d'immobilisations qu'il finance, comme indiqué dans l'annexe F.

Si vous avez des questions concernant les exigences en matière de communication, veuillez communiquer avec la direction des communications du Ministère :
MinistryofEducation@ontario.ca.

Principales personnes-ressources

Merci de votre coopération. Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec :

Personne-ressource	Domaine
Andrea Dutton, directrice Direction des politiques d'immobilisations (416) 325-1705 Andrea.Dutton@ontario.ca	Financement pour la réfection des écoles Allocation pour le fonctionnement des écoles Programme Capacité de planification des immobilisations Financement des immobilisations pour les services de garde d'enfants
Paul Bloye, directeur Direction des programmes d'immobilisations (416) 325-8589 Paul.Bloye@ontario.ca	Financement des priorités en termes d'immobilisations Financement des priorités foncières Allocation de logement temporaire Reddition de comptes en matière d'immobilisations

Original signé par

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

c. c : Directeurs des installations du conseil scolaire

Annexe A : Financement pour l'AÉÉ et l'ARÉ pour 2020–21

No. du conseil	Conseil scolaire	AÉÉ (\$)	ARÉ (projetée) (\$)
1	District School Board Ontario North East	14 104 185	3 150 787
2	Algoma District School Board	12 687 293	3 254 824
3	Rainbow District School Board	13 330 867	3 226 490
4	Near North District School Board	5 077 863	2 714 967
5A	Keewatin-Patricia District School Board	8 089 973	1 975 116
5B	Rainy River District School Board	3 151 812	1 234 623
6A	Lakehead District School Board	9 053 342	2 378 796
6B	Superior-Greenstone District School Board	4 953 283	1 361 245
7	Bluewater District School Board	7 970 661	3 575 683
8	Avon Maitland District School Board	11 406 618	3 654 699
9	Greater Essex County District School Board	24 549 483	6 514 537
10	Lambton Kent District School Board	16 944 639	4 585 413
11	Thames Valley District School Board	53 956 517	13 675 757
12	Toronto District School Board	264 004 789	48 466 390
13	Durham District School Board	19 478 985	10 864 303
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	13 580 283	6 396 828
15	Trillium Lakelands District School Board	10 925 567	3 155 838
16	York Region District School Board	23 131 453	18 313 540
17	Simcoe County District School Board	11 303 820	8 607 391
18	Upper Grand District School Board	9 588 713	6 203 746
19	Peel District School Board	52 552 949	21 828 752
20	Halton District School Board	20 558 724	10 376 066
21	Hamilton-Wentworth District School Board	22 175 168	8 632 326
22	District School Board of Niagara	15 408 993	7 715 875
23	Grand Erie District School Board	16 955 848	5 741 468
24	Waterloo Region District School Board	24 385 828	10 301 542
25	Ottawa-Carleton District School Board	49 889 073	15 126 403
26	Upper Canada District School Board	18 399 411	7 092 184
27	Limestone District School Board	16 884 112	4 505 859
28	Renfrew County District School Board	6 335 272	2 848 386
29	Hastings and Prince Edward District School Board	11 343 423	3 768 889
30A	Northeastern Catholic District School Board	3 006 849	1 048 218
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1 727 243	887 328
31	Huron-Superior Catholic District School Board	2 689 539	1 246 842
32	Sudbury Catholic District School Board	5 711 657	1 390 030
33A	Northwest Catholic District School Board	554 343	691 193
33B	Kenora Catholic District School Board	1 600 105	572 017
34A	Thunder Bay Catholic District School Board	4 930 749	1 664 896
34B	Superior North Catholic District School Board	1 880 224	786 262
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1 391 456	1 010 151
36	Huron Perth Catholic District School Board	2 701 076	884 043
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	9 350 542	3 513 380
38	London District Catholic School Board	5 761 680	3 787 011
39	St. Clair Catholic District School Board	4 537 325	1 560 483
40	Toronto Catholic District School Board	47 889 493	17 452 960

No. du conseil	Conseil scolaire	AÉÉ (\$)	ARÉ (projetée) (\$)
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	3 482 282	2 279 108
42	York Catholic District School Board	10 672 709	6 959 266
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	21 157 015	10 639 075
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	3 216 010	3 147 435
45	Durham Catholic District School Board	5 806 195	3 171 799
46	Halton Catholic District School Board	5 034 462	5 027 184
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	7 170 501	4 786 455
48	Wellington Catholic District School Board	1 033 615	1 239 240
49	Waterloo Catholic District School Board	8 561 730	3 959 231
50	Niagara Catholic District School Board	12 405 506	3 797 892
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	2 540 222	1 756 284
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	3 704 852	2 148 950
53	Ottawa Catholic District School Board	15 964 193	7 702 649
54	Renfrew County Catholic District School Board	4 865 405	1 121 872
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	5 785 681	2 203 977
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	792 256	949 937
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	4 596 258	1 260 045
58	Conseil scolaire Viamonde	9 613 807	2 899 971
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	3 890 488	2 953 883
60A	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	14 347 613	2 957 712
60B	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	3 694 357	1 054 272
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	6 879 193	2 056 095
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	545 677	643 028
63	Conseil scolaire catholique Providence	4 277 953	1 939 297
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	8 213 980	3 002 148
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	7 743 197	2 891 915
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	8 093 618	4 281 433

Annexe B : Critères d'admissibilité à l'AÉÉ et à l'ARÉ

Dépenses admissibles	AÉÉ	AÉÉ	ARÉ
	Avec Restriction (70 %)	Sans restriction (30%)	
Immobilisations – Réfection / remplacement de composants			
Sous-structure (p. ex. fondations, murs du sous-sol)	Oui	Oui	Oui
Revêtement / Superstructure (p. ex. toits, murs extérieurs et fenêtres)	Oui	Oui	Oui
Intérieurs (p. ex. escaliers, finis à plancher, plafonds)	Non	Oui	Oui
Services (p. ex. plomberie, CVCA, protection incendie et électricité)	Oui	Oui	Oui
Équipement et ameublement (p. ex. articles fixes seulement)	Non	Oui	Oui
Construction et démolition spéciales (p. ex. retrait des déchets dangereux)	Non	Oui	Oui
Travaux sur le site du bâtiment (p. ex. stationnements, éclairage du site, trottoirs, services publics du site)	Non	Oui	Oui
Immobilisations – Autres			
Réparation et mise à niveau des classes mobiles	Non	Non	Oui (les fonds IAT doivent d'abord être utilisés)
Achat portatif supplémentaire (p. ex. ajout à l'inventaire du conseil)	Non	Non	Non
Changements et améliorations liés aux programmes ou aux installations (p. ex. conversion des laboratoires de sciences en salle de classe standard)	Non	Non	Oui
Amélioration d'un nouveau bâtiment : projets non renouvelables (p. ex. accessibilité, climatisation, systèmes d'automatisation des bâtiments, etc.)	Non	Non	Oui
Installations administratives	Non	Non	Non
Construction (p. ex. modification de la surface de plancher brute ou remplacement de structures de bâtiment existantes)	Non	Non	Non
Salaires et rémunérations du personnel des conseils scolaires	Non	Non	Non
Dette de service (ARÉ uniquement pour les dettes précédemment grevées) Aucune allocation pour nouvelle dette)	Non	Non	Non

Dépenses admissibles	AÉÉ	AÉÉ	ARÉ
	Avec Restriction (70 %)	Sans restriction (30%)	
Équipement et matériel mobilier (p. ex. véhicules, mobilier, équipement, matériel informatique et logiciels)	Non	Non	Non
Partenariat avec la communauté	Non (devrait fonctionner selon le principe du recouvrement des coûts)		
Centre d'éducation en plein air	Nécessite l'approbation de la ministre		
Site loué	Nécessite l'approbation de la ministre		
Fonctionnement			
Entretien (p. ex. les coûts engagés pour entretenir l'immobilisation corporelle jusqu'à la fin de sa durée de vie utile estimative).	Non	Non	Oui (avec des limites propres à chaque conseil)

Annexe C : Facteurs de superficie supplémentaire (FFS) pour 2020-21

No. du conseil	Conseil scolaire	FSS révisé élémentaire	FFS révisé secondaire
1	District School Board Ontario North East	1.000	1.281
2	Algoma District School Board	1.000	1.205
3	Rainbow District School Board	1.000	1.176
4	Near North District School Board	1.000	1.142
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	1.000	1.087
5.2	Rainy River District School Board	1.000	1.053
6.1	Lakehead District School Board	1.047	1.040
6.2	Superior-Greenstone District School Board	1.028	1.235
7	Bluewater District School Board	1.000	1.081
8	Avon Maitland District School Board	1.000	1.141
9	Greater Essex County District School Board	1.000	1.035
10	Lambton Kent District School Board	1.000	1.118
11	Thames Valley District School Board	1.000	1.109
12	Toronto District School Board	1.156	1.199
13	Durham District School Board	1.020	1.088
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	1.000	1.133
15	Trillium Lakelands District School Board	1.000	1.031
16	York Region District School Board	1.000	1.079
17	Simcoe County District School Board	1.005	1.071
18	Upper Grand District School Board	1.000	1.057
19	Peel District School Board	1.000	1.032
20	Halton District School Board	1.000	1.068
21	Hamilton-Wentworth District School Board	1.006	1.048
22	District School Board of Niagara	1.000	1.114
23	Grand Erie District School Board	1.000	1.118
24	Waterloo Region District School Board	1.000	1.046
25	Ottawa-Carleton District School Board	1.081	1.146
26	Upper Canada District School Board	1.000	1.227
27	Limestone District School Board	1.000	1.265
28	Renfrew County District School Board	1.000	1.205
29	Hastings and Prince Edward District School Board	1.000	1.146
30.1	Northeastern Catholic District School Board	1.010	1.658
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1.092	1.098
31	Huron-Superior Catholic District School Board	1.000	1.156
32	Sudbury Catholic District School Board	1.007	1.123
33.1	Northwest Catholic District School Board	1.000	1.000
33.2	Kenora Catholic District School Board	1.000	1.000
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	1.000	1.129
34.2	Superior North Catholic District School Board	1.123	1.000

No. du conseil	Conseil scolaire	FSS révisé élémentaire	FFS révisé secondaire
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1.009	1.103
36	Huron Perth Catholic District School Board	1.000	1.018
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	1.000	1.094
38	London District Catholic School Board	1.000	1.058
39	St. Clair Catholic District School Board	1.001	1.000
40	Toronto Catholic District School Board	1.000	1.103
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	1.014	1.096
42	York Catholic District School Board	1.002	1.045
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	1.000	1.019
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	1.000	1.079
45	Durham Catholic District School Board	1.045	1.000
46	Halton Catholic District School Board	1.000	1.041
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	1.000	1.094
48	Wellington Catholic District School Board	1.000	1.003
49	Waterloo Catholic District School Board	1.000	1.083
50	Niagara Catholic District School Board	1.000	1.066
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	1.000	1.076
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	1.004	1.032
53	Ottawa Catholic District School Board	1.067	1.061
54	Renfrew County Catholic District School Board	1.064	1.044
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	1.055	1.061
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	1.020	1.218
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	1.000	1.212
58	Conseil scolaire Viamonde	1.037	1.309
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	1.068	1.235
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	1.008	1.146
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	1.090	1.124
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	1.000	1.122
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	1.000	1.713
63	Conseil scolaire catholique Providence	1.000	1.281
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	1.016	1.373
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	1.000	1.019
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	1.016	1.153

Appendix D : Capacité de planification des immobilisations pour 2020-21

No. du conseil	Conseil scolaire	CPI (\$)
1	District School Board Ontario North East	150 111
2	Algoma District School Board	150 111
3	Rainbow District School Board	150 111
4	Near North District School Board	150 111
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	111 123
5.2	Rainy River District School Board	83 185
6.1	Lakehead District School Board	150 111
6.2	Superior-Greenstone District School Board	111 123
7	Bluewater District School Board	163 370
8	Avon Maitland District School Board	122 173
9	Greater Essex County District School Board	163 370
10	Lambton Kent District School Board	163 370
11	Thames Valley District School Board	198 728
12	Toronto District School Board	361 309
13	Durham District School Board	55 525
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	163 370
15	Trillium Lakelands District School Board	163 370
16	York Region District School Board	66 758
17	Simcoe County District School Board	55 525
18	Upper Grand District School Board	46 217
19	Peel District School Board	80 238
20	Halton District School Board	55 525
21	Hamilton-Wentworth District School Board	179 392
22	District School Board of Niagara	207 330
23	Grand Erie District School Board	163 370
24	Waterloo Region District School Board	55 525
25	Ottawa-Carleton District School Board	235 269
26	Upper Canada District School Board	235 269
27	Limestone District School Board	135 432
28	Renfrew County District School Board	122 173
29	Hastings and Prince Edward District School Board	150 111
30.1	Northeastern Catholic District School Board	111 123
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	83 185
31	Huron-Superior Catholic District School Board	111 123
32	Sudbury Catholic District School Board	32 095
33.1	Northwest Catholic District School Board	32 095
33.2	Kenora Catholic District School Board	83 185
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	83 185
34.2	Superior North Catholic District School Board	32 095

No. du conseil	Conseil scolaire	CPI (\$)
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	32 095
36	Huron Perth Catholic District School Board	32 095
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	122 173
38	London District Catholic School Board	135 432
39	St. Clair Catholic District School Board	38 514
40	Toronto Catholic District School Board	310 483
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	38 514
42	York Catholic District School Board	207 330
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	207 330
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	46 217
45	Durham Catholic District School Board	38 514
46	Halton Catholic District School Board	46 217
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	46 217
48	Wellington Catholic District School Board	32 095
49	Waterloo Catholic District School Board	38 514
50	Niagara Catholic District School Board	46 217
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	122 173
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	122 173
53	Ottawa Catholic District School Board	163 370
54	Renfrew County Catholic District School Board	111 123
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	38 514
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	32 095
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	111 123
58	Conseil scolaire Viamonde	46 217
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	122 173
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	178 050
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	32 095
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	150 111
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	32 095
63	Conseil scolaire catholique Providence	94 234
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	46 217
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	178 050
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	135 432

Annexe E : Allocation pour les installations d'accueil temporaires pour 2020-21

No. du conseil	Conseil scolaire	IAT (\$)
1	District School Board Ontario North East	0
2	Algoma District School Board	0
3	Rainbow District School Board	144 884
4	Near North District School Board	0
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	0
5.2	Rainy River District School Board	0
6.1	Lakehead District School Board	0
6.2	Superior-Greenstone District School Board	0
7	Bluewater District School Board	246 450
8	Avon Maitland District School Board	18 899
9	Greater Essex County District School Board	869 378
10	Lambton Kent District School Board	181 222
11	Thames Valley District School Board	1 398 565
12	Toronto District School Board	434 689
13	Durham District School Board	1 587 561
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	529 187
15	Trillium Lakelands District School Board	37 799
16	York Region District School Board	1 417 465
17	Simcoe County District School Board	1 781 224
18	Upper Grand District School Board	302 392
19	Peel District School Board	957 165
20	Halton District School Board	1 818 550
21	Hamilton-Wentworth District School Board	661 484
22	District School Board of Niagara	661 484
23	Grand Erie District School Board	390 590
24	Waterloo Region District School Board	1 671 529
25	Ottawa-Carleton District School Board	1 228 470
26	Upper Canada District School Board	113 397
27	Limestone District School Board	18 899
28	Renfrew County District School Board	226 794
29	Hastings and Prince Edward District School Board	245 694
30.1	Northeastern Catholic District School Board	0
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	18 899
31	Huron-Superior Catholic District School Board	0
32	Sudbury Catholic District School Board	0
33.1	Northwest Catholic District School Board	0
33.2	Kenora Catholic District School Board	0
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	48 509
34.2	Superior North Catholic District School Board	0

No. du conseil	Conseil scolaire	IAT (\$)
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	595 335
36	Huron Perth Catholic District School Board	192 775
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	429 097
38	London District Catholic School Board	1 341 867
39	St. Clair Catholic District School Board	260 184
40	Toronto Catholic District School Board	3 216 642
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	94 498
42	York Catholic District School Board	204 745
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	94 498
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	396 890
45	Durham Catholic District School Board	988 445
46	Halton Catholic District School Board	4 189 396
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	170 096
48	Wellington Catholic District School Board	18 899
49	Waterloo Catholic District School Board	3 566 574
50	Niagara Catholic District School Board	415 790
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	623 685
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	94 498
53	Ottawa Catholic District School Board	1 304 068
54	Renfrew County Catholic District School Board	104 618
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	368 781
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	269 633
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	39 059
58	Conseil scolaire Viamonde	1 275 421
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	631 915
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	0
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	0
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	0
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	0
63	Conseil scolaire catholique Providence	731 162
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	689 866
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	18 900
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	661 484

Annexe F : Protocole de communication - Communications publiques, évènements et affichage

Reconnaissance du soutien

Vous devez mentionner le soutien du gouvernement de l'Ontario dans vos formes de communications proactives dans les médias – verbales ou écrites – relatives à l'entente ou au projet. Ceci comprend, sans s'y limiter :

- les rapports;
- les annonces;
- les discours;
- la publicité;
- Les documents promotionnels, y compris les brochures, les documents audiovisuels, les communications Web et toute autre forme de communication publique.

Cette règle ne s'applique pas :

- aux publications de moindre envergure sur les médias sociaux, notamment ceux qui, comme Twitter, restreignent la longueur des messages;
- Aux communications réactives, comme les appels des médias.

Toutes les annonces publiques concernant les investissements d'immobilisations servant au système d'éducation financé par le gouvernement doivent être considérées comme des communications **conjointes** du gouvernement provincial, du conseil scolaire, du GMSR/CADSS, et/ou des partenaires de la communauté.

Publier un communiqué de presse

Lorsqu'ils publient un communiqué de presse ou toute autre forme de communication destinée aux médias, les conseils scolaires, les GMSR/CADSS et/ou les partenaires de la communauté doivent :

- Souligner le rôle du ministère de l'Éducation dans le financement du projet;
- Communiquer avec le ministère de l'Éducation pour obtenir du contenu supplémentaire, comme une citation de la ministre.

Veuillez envoyer vos communications publiques à l'adresse MinistryofEducation@ontario.ca pour obtenir une citation ou d'autres renseignements.

N.B. : Il se peut également que le Ministère choisisse de publier ses propres communiqués à certaines étapes du projet. Si le Ministère choisit de le faire, les conseils scolaires, les GMSR/CADSS et/ou les partenaires de la communauté seront contactés pour obtenir des citations, le cas échéant.